



Refus de déblocage malgré acquiescement

Par **Swessy38**, le **28/12/2019** à **19:55**

Bonsoir rnrnJ ai saisi le tass en 1017 pour faire opposition a une contrainte. Je juge a rejeté m a demande. rnJ ai saisi en 2018 le tribunal d instance pour la communication de documents pour ressaisir par la suite le tass et me defendre. Le juge a rejeté m a demande en jugeant que c était un appel de la décision du tass alors que non. Ces deux jugements ne m ont jamais été notifié par la caf. C était en septembre 2018 la décision. rnLe 19 décembre 2019 ma banque m informe que l huissier a saisi mon compte. rnJe signe d urgence un acquiescement a mon huissier (car autre departement) qui le remet a l huissier de la caf le 20 décembre.rnJ envoi le double par email a l huissier en lui précisant que il débloque rapidement le compte puis comme il y a un dossier avec l officier judiciaire de l état qui est en cours qu il me fournisse l ensemble de ses courriers de mise en demeure (aucune ... Pas un seul courrier) ainsi que la copie de la signification du jugement que je ne n est pas....rnIl me répond qu'il les demande a la caf mais refuse de faire débloquent le compte car il dit que je m oppose a la saisie alors que j ai signe l acquiescement et que j en suis a 3 mails pour lui dire de debloquer... Il ne me répond plus... rnDe mon côté la banque a rejeter 2 chèques et je suis interdit bancaire...rnrnQue faire ?